



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 28 octobre 2013

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2014

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 21/2013 de la Municipalité du 23 septembre 2013,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 46 voix, 5 contre et 2 abstentions



- 1. **D'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 exclusivement ;
- 2. **De fixer** le taux communal d'imposition à 65 % de l'impôt cantonal de base ;
- 3. **De maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2013.

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2013

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 28 octobre 2013

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : ADOPTION DU PPA LES COLOMBAIRES (« HÔPITAL DE LAVAUX »)

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 20/2013 de la Municipalité du 9 septembre 2013 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 49 voix et 1 abstention



- 1. **D'adopter** le PPA Les Colombaires soumis à l'enquête publique du 24 mai au 24 juin 2013.
- 2. **D'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis.
- 3. **De prendre acte** de la réponse de la Municipalité à l'observation.
- 4. **D'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA Les Colombaires.
- 5. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2013

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 28 octobre 2013

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION DU PPA CULLY-GARE

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 22/2013 de la Municipalité du 23 septembre 2013 ;
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 46 voix et 6 abstentions



- 1. **D'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de *CHF 1'080'000.-* TTC pour la réalisation de la première étape du plan partiel d'affectation (PPA) Gare de Cully, un crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment et du parking souterrain jusqu'à l'obtention du permis de construire.
- 2. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 3. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de *CHF 36'000.-* par année, (chapitre 420) le 1<sup>er</sup> au budget 2014.

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2013

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 28 octobre 2013

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE REGROUPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES  
PRIMAIRES ET PARASCOLAIRES DE BOURG-EN-LAVAUX SUR LES SITES DU GENEVREY À  
GRANDVAUX ET DES RUVINES À CULLY

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 23/2013 de la Municipalité du 7 octobre 2013,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 52 voix (à l'unanimité)



- 1. **D'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux ;
- 2. **D'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site des Ruvines à Cully ;
- 3. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 18'000.- par année, (chapitre 420), le 1<sup>er</sup> au budget 2014.

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2013

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 28 octobre 2013

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES INFORMATIQUES (CAPACITÉ DU RÉSEAU, OUTILS DE FACTURATION, GUICHET VIRTUEL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 24/2013 de la Municipalité du 7 octobre 2013,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 46 voix et 7 abstentions



- 1. **D'accorder** à la Municipalité un dépassement de budget 2013 de fonctionnement de CHF 63'300 ;
- 2. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 31'700.- pour l'acquisition du logiciel RH et salaires ABACUS ;
- 3. **De financer** cet investissement par la trésorerie courante ;
- 4. **De répartir** la somme de CHF 16'000.- sur le compte 190.316.200 (hébergement du système informatique);
- 5. **De répartir** la somme de CHF 10'800.- sur le compte 190.316.210 (maintenance des logiciels);
- 6. **De répartir** la somme de CHF 36'500.- sur le compte 190.318.500 (honoraires - assistance);
- 7. **D'amortir** l'investissement de CHF 31'700.- sur une année, soit en 2014 (chapitre 190).

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2013

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo